

## FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CADRES

Point 3.6 du programme 2013-2015

## Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres, CLFE



Frédéric Wittwer  
président de la CLFE

## MANDAT

La Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (ci-après CLFE) traite de l'ensemble des problématiques relevant de ce domaine, dont l'exigence de coordination est inscrite dans la Convention scolaire romande, pour les divers degrés d'enseignement. La CLFE est constituée par des chefs des services/directeurs généraux de l'enseignement et par les recteurs ou directeurs des instituts de formation d'enseignants: HEP-VD, HEP-BEJUNE, HEP-Fribourg, HEP-VS, Dipartimento Formazione e Apprendimento - DIFA / SUPSI, Centre de formation et de recherche francophone pour la formation des enseignants-es du secondaire I et II de l'Université de Fribourg - CERF, l'Institut universitaire de la formation des enseignants de l'Université de Genève - IUFÉ et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

## Programme d'activité 2016-2019 de la CIIP

En début d'année 2015, les organes permanents de la CIIP ont dressé un bilan de leurs contributions à la réalisation du programme d'activité 2013-2015 et examiné de nouvelles propositions pour le programme d'activité 2016-2019, étant entendu que l'orientation générale visait une consolidation des changements mis en œuvre en référence à la Convention scolaire romande et à l'harmonisation de la scolarité obligatoire et à un renforcement de la coordination entre les cantons.

A la suite de l'analyse des propositions concernant le projet de programme d'activité 2016-2019, suite au bilan de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande du 19 juin 2015 et aux réalisations du programme 2013-2015, la CLFE a proposé deux compléments:

- En référence à l'article 13 de la Convention scolaire romande (CSR) chargeant la CIIP de la coordination dans le domaine de la formation continue des enseignants, la CLFE propose de renforcer, en tant que priorité politique, la collaboration entre les cantons romands pour développer la formation continue dans le contexte de la mise en œuvre du PER et des moyens d'enseignement associés. Dans cette optique, elle soutient le CAHR et Swissuniversities dans la mise en place d'un centre de compétence romand dans le domaine des didactiques des disciplines.
- La CLFE propose de collecter également les données des filières professionnelles du degré secondaire II en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

Ces deux propositions, ont été intégrées au programme d'activité 2016-2019 la concernant.

## Thèmes traités

&gt;&gt;

*Formation des enseignants et des cadres***Coordination de la validation des acquis d'expériences (VAE) et de l'admission de candidats sur dossier (ASD)**

Tâches permanentes

En référence aux règlements de reconnaissance des diplômes des Hautes Écoles pour les enseignants des degrés préscolaire, primaire et secondaire I, modifiés en juin 2012, le CAHR, soutenu par la CLFE, a rédigé deux directives communes aux HEP et instituts de formation romands : la directive portant sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux degrés primaire et secondaire I et la directive portant sur l'admission sur dossier (ASD) au niveau primaire uniquement. Les procédures d'admission sur dossier, à l'entrée en formation primaire (ADSM) et de validation des acquis (VAE) au niveau secondaire I ont commencé et sont traitées par un comité romand. Ces dispositions permettent un traitement équitable des demandes et la mutualisation des ressources. Un bilan concernant l'application de ces procédures est réalisé régulièrement.

**Assurer une relève suffisante et anticiper les besoins à l'échelle romande en ayant une vision démographique**

La CLFE examine régulièrement la situation et l'évolution de l'emploi dans l'enseignement. Ses travaux l'amènent à constater que la situation est ponctuellement critique dans les cantons, notamment dans l'enseignement spécialisé. Cependant, tous les postes ont été repourvus avec des enseignants qualifiés. Les instituts de formation assurent globalement la relève à condition de maintenir, voire d'augmenter le nombre d'étudiants à former durant les prochaines années. La problématique des interactions entre DIP cantonaux et institutions de formation concernant les modalités de régulation des effectifs, de gestion des admissions et de sélection des candidats a été abordée et la recherche de solutions partagées constituera l'un des objectifs prioritaire durant la période 2016-2019.

**Suivi des consultations de la CDIP**

Constatant la nécessité d'un échange plus intensif en son sein, la CLFE a décidé d'assurer un suivi systématique des objets relevant de son domaine de compétence traités au niveau national par la CDIP, en particulier pour tout ce qui concerne les règlements de reconnaissance des diplômes et les évolutions des procédures en vue de dégager une position romande.

**Formation des directions d'institution de formation – FORDIF**

La CLFE a accueilli favorablement le projet de la commission CIIP-FORDIF d'enquêter sur l'impact de la formation FORDIF (CAS et DAS) concernant les activités professionnelles des cadres scolaires. Le mandat a été confié à l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDIP). Les travaux débiteront le courant de l'année 2016.

Les travaux de la commission CIIP-FORDIF font l'objet d'un contre-rendu dans le présent rapport.

**Examen d'interpellations sur des questions relatives à la formation des enseignants**

Tâches spécifiques et prioritaires

S'appuyant sur l'art. 12 de la CSR, la commission interparlementaire romande a adressé un postulat à l'AP-CIIP, afin que cette dernière l'informe plus précisément sur les modalités de formation pratique des enseignants des degrés secondaires I et II, estimant qu'elle n'était a priori pas suffisante. L'AP-CIIP a dès lors mandaté la CLFE pour préparer les réponses à ce postulat. Dans un premier temps, le CAHR est à son tour chargé par la CLFE de réaliser un tableau exhaustif des pratiques actuelles et des différentes typologies et terminologies utilisées. Le CAHR remettra à la CLFE un rapport au début de l'année 2016.

Conformément à l'art. 2. let. g de son mandat du 15 mars 2012, la CLFE a rencontré les représentants du SER, en vue d'un échange sur les analyses, les critiques et les revendications du syndicat.

**Coordination de la formation initiale et continue des enseignants**

- Se référant à l'art. 12, de la CSR sur la coordination de la formation initiale des enseignants ; le CAHR prépare à l'intention de la CLFE un rapport qui détaillera les modalités de prise en compte des « recommandations » de la CLOR en matière de formation des enseignants dans le domaine

&gt;&gt;

### Formation des enseignants et des cadres

de l'orientation aux choix et de l'information scolaire et professionnelle (ISP). Ce projet s'inscrit en particulier dans la formation des futurs enseignants des degrés secondaires I et II, en lien avec la formation générale du PER et les objectifs nationaux sur la transition au degré secondaire II et les recommandations de la CDIP.

- En référence à l'article 13 de la Convention scolaire romande (CSR) portant sur la coordination dans le domaine de la formation continue des enseignants et suite au mémorandum réalisé par le SG de la CDIP avec la COHEP du 27 mai 2014, une séance commune entre les délégations de la CLEO et CLFE/CAHR s'est tenue le 17 mars 2015. Elle a porté sur la nécessité et la pertinence de développer la collaboration intercantonale dans le domaine de la formation continue liée à l'introduction des MER et celle des formateurs (F3).
- La CLFE a pris connaissance avec intérêt des prestations et projets de l'IFFP et a constaté une grande diversité dans les relations entre l'Institut fédéral et les départements cantonaux romands d'instruction publique. La formation des enseignants au sein de l'IFFP est organisée autour de trois profils pour l'obtention d'un diplôme pour l'enseignement de la culture générale (DGC) dans les filières professionnelles.
  - *Profil A: titulaires d'un diplôme d'enseignement pour l'école obligatoire – le volume de formation est de 1800 h (60 crédits ECTS) selon l'art. 46 de l'OFPr.*
  - *Profil B: titulaires d'un diplôme d'une Haute École (ex. bachelor en Sport, bachelor en Lettres, bachelor en Musique issu d'une HEM, etc.) – le volume de formation est également de 1800 h (60 crédits ECTS); toutefois, le programme n'est pas identique à celui prévu pour le profil A.*
  - *Un troisième profil, plus rare, concerne les enseignants de gymnase. Pour ce profil-là, il convient de rappeler que la formation complémentaire pour l'enseignement à la maturité professionnelle selon l'art. 46, Al 3, lettre b de l'OFPr, n'habilite pas à l'enseignement de la « culture générale » en formation professionnelle initiale. Le volume de formation est par conséquent supérieur aux 300 h de formation (10 crédits ECTS) et ne peut se limiter aux formations telles qu'elles existent par voie de convention entre l'IFFP et différentes HEP (Vaud, BEJUNE).*

### Formations en didactique et procédures de reconnaissance

La CLFE suit l'évolution des travaux de mise en place de Swissuniversities, en particulier les travaux du CAHR qui visent le développement de la relève parmi les formateurs d'enseignants. Elle soutient les projets concernant les offres communes de formation en didactique dans différentes disciplines. La CLFE suit également les travaux de la CDIP concernant le bilan sur les procédures de reconnaissance de la CDIP et celui qui doit analyser les effets de la tertiarisation de la formation des enseignants en lien avec la Loi fédérale Loi fédérale sur l'encouragement des Hautes Écoles et la coordination dans le domaine suisse des Hautes Écoles (LEHE) du 15 septembre 2011. Les HEP romandes ont choisi de mutualiser leurs ressources en s'appuyant sur les compétences existantes et les dynamiques créées au sein des formations des écoles doctorales et des recherches en cours. Le CAHR a choisi de mettre l'accent sur la construction d'un corps scientifique et d'une relève dans le corps professoral des instituts de formation. Par ailleurs, Swissuniversities entend contribuer à renforcer et à développer la collaboration entre les Hautes Écoles de Suisse et à soutenir les HEP dans leur projet, ceci en prenant en compte les thématiques transversales.

### Conférence annuelle de l'enseignement

En qualité de conférence invitée par la CSG et les conférences de l'enseignement le 3 décembre 2015, profitant de la tribune qui lui a été offerte, la CLFE a choisi de partager la réflexion sur une thématique transversale commune qui caractérisera la période 2016-2019: l'évaluation des acquis des élèves et sa place dans la formation des enseignants.

>>

*Formation des enseignants et des cadres***Données factuelles**

## La CLFE

La conférence s'est réunie à 4 reprises en 2015, soit les 20 janvier, 20 mars, 12 juin, 1<sup>er</sup> octobre 2015 et a été invitée à se présenter lors de la conférence annuelle de l'enseignement le 3 décembre.

**Présidence:** Frédéric Wittwer (GE).

**Vice-présidence:** Pascale Marro (HEP-FR).

**Collaboratrice scientifique:** Marie-Paule Matthey (SG-CIIP).

**Secrétariat:** Pascale Lamarre (SG-CIIP).

**Mutations:** la CLFE a accueilli trois nouveaux membres, Philippe Genoud, Professeur et co-directeur pour le secondaire 2, au Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire 1 et 2 à l'Université de Fribourg (CERF), qui remplace Roland-Pierre Pilonnel; Gérard Marquis qui représente la HEP-BEJUNE dans l'attente d'un nouveau recteur et Pierre-Robert Girardin, directeur général a.i. du Centre jurassien d'enseignement et de formation, qui assure le remplacement de Nathalie Barthoulot élue ministre du département de l'intérieur du canton du Jura.